

Règlement du jeu concours photo "20e anniversaire du Brevet des Armaillis"

Nous voici déjà en 2020 et le brevet fête sa 20^e édition d'hiver ! Pour cette occasion, nous organisons un concours photo Instagram ! De nombreux lots à gagner !

Comment participer ?

- Faites la photo la plus « fun » dans la neige, il doit y avoir au moins une raquette à neige sur la photo
- Suivez @brevet_armaillis sur Instagram
- Publiez l'image sur Instagram en identifiant le compte @brevet_armaillis et en ajoutant #brevetarmaillis2020 et #funraquette
- Attention! Votre compte doit être public pour que nous puissions retrouver vos photos.
- Délai de participation : du dimanche 26 janvier au lundi 27 janvier 2020 minuit!

Conditions générales

- Le concours est ouvert à toute personne individuelle.
- Les participant(e)s acceptent la publication sur le compte Instagram @brevet_armaillis
- Les selfies dans lesquels des personnes sont mises volontairement ou non en situation de risque quelconque et les selfies présentant des contenus jugés non conformes aux bonnes mœurs sont exclus du concours.
- Chaque participant(e) peut envoyer plusieurs photos tout au long de la durée du concours. Toutefois, il ne lui sera délivré au maximum qu'un prix.
- En soumettant votre photo, vous garantissez que vous y êtes autorisé et qu'aucune personne ne peut revendiquer des droits, de quelque nature que ce soit sur l'image.
- En participant au concours, chacun des participant(e)s autorise Le Brevet des armaillis à utiliser librement et gratuitement la photo sur quelque support/media que ce soit et lui cède ainsi l'ensemble des droits y relatifs.
- Les gains ne pourront être échangés et la valeur ne pourra en aucun cas être convertie en espèces.
- Les gagnants seront prévenus personnellement.
- Sont exclus de toute participation au présent concours l'ensemble des membres et bénévoles du Brevet des armaillis
- Tout recours à la voie juridique est exclu.
- Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec l'accord parental.
- Chaque participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Instagram. Le participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Instagram qui peut être consultées directement sur le site Internet Instagram.
- Le comité d'organisation du Brevet des Armaillis n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Instagram. De même, le participant décharge Instagram de toute responsabilité quant à l'organisation de ce jeu et déclare avoir pris connaissance que Instagram, n'en est ni le gestionnaire, ni le parrain.

Sélection des photos gagnantes

- La sélection des photos gagnantes se fera par le comité d'organisation du Brevet des Armaillis selon les critères suivants :
 - Originalité de la photographie, de la mise en scène, de l'esthétisme
 - Respect des thèmes liés à la randonnée

